

Chapitre 1

LOI DE CRÉDITS POUR 2006-2007 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN) (Sanctionnée le 14 mars 2006)

Attendu qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Crédits supplémentaires

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 873 269 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2007.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

<u>POSTE</u> N°	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	13 809 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	11 306 000
3.	Finances	50 186 000
4.	Ressources humaines	18 019 000
5.	Justice	56 368 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	16 219 000
7.	Éducation	184 268 000
8.	Santé et Services sociaux	224 709 000
9.	Environnement	16 642 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	140 542 000
11.	Développement économique et Transports	46 080 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	95 121 000
CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :		<u>873 269 000 \$</u>
TOTAL DES CRÉDITS :		<u>873 269 000 \$</u>